



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC-SUR-MER
DU MARDI 25 JUILLET 2023 A 19H00

Réunion présidée par : PAILLOT-POULIQUEN Mathilde.

Conseillers municipaux présents : DESAINJTJAN Evelyne, FAUCHARD Maïwenn, GOURITIN Marie-Laure, HOARAU Christine, IQUEL Véronique, KERSPERN Jean-Claude, LABIGNE Sylvie, LE SONN Michel, MENU Marie-Hélène, PIERROT Mathieu, SOULAIMANA Hamissi.

Procurations : KERSPERN Perig à KERSPERN Jean-Claude, LAGADIC Matéo à LE PENNEC Dominique, LANDIER Morgan à LE SONN Michel, LE MOIGNE Yves à MENU Marie-Hélène, RIOU Marie-Pierre à IQUEL Véronique.

Absents : LE PENNEC Dominique, ROSPART Olivier.

Secrétaire de séance : DESAINJTJAN Evelyne.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

- o Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2023
- o Vente de la maison léguée à la commune : approbation du règlement d'attribution
- o Questions et informations diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 JUIN 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

VENTE DE LA MAISON LEGUEE A LA COMMUNE – APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION

En 2022, un administré a légué à la commune une maison d'habitation construite en 1981, située dans le lotissement de Kroaz E Meno, et dotée d'un garage mitoyen et d'un jardin. Madame la Maire propose à l'Assemblée de vendre ce bien.

Afin de garantir la transparence et l'équité dans la sélection des candidats à l'acquisition, il est nécessaire d'élaborer un règlement d'attribution. Il est également proposé de créer un groupe de travail rassemblant des élus de la majorité et de la minorité, qui sera chargé d'analyser les candidatures.

La commune souhaite favoriser une acquisition en tant que résidence principale, pour des ménages ayant des enfants.

Ne seront pas recevables les candidatures pour établir une résidence secondaire, un bien à la location, des bureaux ou un local, ainsi que les professionnels de l'immobilier.

Seront favorisés en priorité les critères suivants :

- Acquisition en tant que résidence principale de personnes en primo accession, souhaitant acquérir leur résidence principale pour la première fois, ou bien n'étant plus propriétaire depuis 2 ans.
- Acquisition par des personnes ayant un lien avec le territoire, à savoir travailler sur le territoire de la Presqu'île de Crozon ou bien à Saint-Nic ou Plomodiern.
- Acquisition par des familles (couples ou personnes seules avec des enfants présents ou annoncés).

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis des Domaines obtenu le 27 février 2023,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APROUVE le projet de vente de la maison d'habitation appartenant à la commune et sise au 50 lotissement de Kroaz E Meno, au prix de 179 000 €.
- ◆ APPROUVE le règlement d'attribution du bien joint en annexe ainsi que les critères de sélection qui y sont indiqués.
- ◆ DIT que le groupe de travail chargé d'ouvrir et analyser les dossiers de candidature est composé comme suit : GOURITIN Marie-Laure, HOARAU Christine, IQUEL Véronique, KERSPERN Jean-Claude, LE SONN Michel, MENU Marie-Hélène, PAILLOT-POULIQUEN Mathilde.
- ◆ AUTORISE la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de la vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30.

La secrétaire,

Evelyne DESAINTJAN.



La Maire,

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.

